

Le Conseil fédéral donne le feu vert

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **48 (2001)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-369377>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

diquant un seuil d'alarme) et de se protéger de façon appropriée afin de respecter les limites de dose. Il est prévu d'utiliser l'assortiment SA 99 en tant que protection contre les toxiques chimiques de combat. Une instruction en la matière sera donnée durant la phase d'accroissement de la disponibilité opérationnelle lors de conflits armés.

Constitution des pools

Les cantons seront informés dans le détail au courant de l'année 2001 sur le système d'attribution, la constitution des pools ainsi que sur les modalités de commande, de livraison et d'entreposage du nouveau matériel.

Les appareils de détection RA 73 et les dosimètres O-50 R dont disposent les organisations de protection civile ne seront pas remplacés parce qu'ils sont encore en état de fonctionner. Les nouvelles acquisitions ne représentent qu'environ 10 % de l'équipement total et doivent être considérées comme un complément. En ce qui concerne les tenues de protection, la constitution de pools permet de limiter les coûts.

But de la constitution de pools: allier une plus grande disponibilité du matériel à une compétence technique accrue du personnel à proximité des lieux d'entreposage, conformément au principe tactique bien connu: Plus les moyens sont réduits, plus il s'agit de concentrer les forces. □



Tenue de protection.

RÉSEAU RADIO NATIONAL DE SÉCURITÉ POLYCOM

Le Conseil fédéral donne le feu vert



DDPS. Lors de sa séance du 21 février 2001, le Conseil fédéral a approuvé le financement par la Confédération et les cantons du Réseau radio national de sécurité Polycom et chargé le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports de réaliser la composante nationale et la partie relevant de l'armée de ce réseau.

Le Réseau radio de sécurité Polycom est nécessaire dans les domaines du sauvetage et de la sécurité et il est utilisé par les autorités et les organisations de la police, des gardes-frontières, des sapeurs-pompiers, des services sanitaires, de la protection civile et de l'armée, dans le cadre de leur collaboration subsidiaire. Grâce à la réalisation et à la connexion de réseaux partiels des cantons et de la Confédération, Polycom devient un réseau radio de sécurité d'importance nationale. La Confédération, par principe, assume une responsabilité politique de premier plan en matière de sécurité et elle est, de ce fait, aussi responsable de la gestion de l'exploitation Polycom au niveau national.

Avec Polycom, d'importantes lacunes de communications intercantionales par radio sont comblées et la compatibilité technique des réseaux de communication au sein de diverses organisations est assurée. Les investissements pour l'achèvement du Réseau radio national de sécurité Polycom s'élèvent à près de 420 millions de francs. Ces frais sont assumés à part égale par la Confédération et par les cantons. La Confédération finance la composante nationale, la mise à disposition des réseaux partiels pour les gardes-frontières et l'armée, ainsi que l'acquisition, l'entretien et l'exploitation des terminaux des gardes-frontières, de l'armée, de la protection civile et de l'Office fédéral de la police. La réalisation de la partie du réseau Polycom qui incombe à la Confédération sera achevée en 2004.

Renseignements supplémentaires:

Secrétariat Polycom,
Monbijoustrasse 91, 3003 Berne,
tél. 031 322 51 62, fax 031 322 23 36,
e-mail:
sekretariat.polycom@bzs.admin.ch □



Organisation internationale de PCI

rm. Par sa résolution adoptée lors de sa 9^e session en 1990, l'OIPC rappelle que son assemblée générale a désigné le 1^{er} mars de chaque année «Journée mondiale de la Protection civile».

Le but poursuivi par l'OIPC en instituant cette journée mondiale est de sensibiliser le public sur les tâches des services nationaux de PCI: la sauvegarde de la vie, des biens et de l'environnement face aux catastrophes naturelles et dues à l'homme.

Cette année, le thème de la journée a été «Volontariat et protection civile – Le volontariat: acte de solidarité et de civisme actifs».

Cette démarche s'inscrit dans un contexte plus global de reconnaissance du volontariat, puisque l'année 2001 a été déclarée année internationale des volontaires par l'ONU. □

Schweizerischer Feuerwehverband
Fédération suisse des sapeurs pompiers
Federazione svizzera dei pompieri
Federaziuni svizra dals pumpiers



Congrès suisse des sapeurs-pompiers

rm. La section valaisanne de l'USPC disposera d'un stand destiné à la promotion de la PCI dans le cadre du 1^{er} congrès suisse des sapeurs-pompiers qui se tiendra à Martigny du 15 au 17 juin 2001.

Le forum à proprement parler veut contribuer à présenter l'importance des organismes à feu bleu (police, sapeurs-pompiers et service sanitaire) et à améliorer la collaboration entre organisations partenaires dans le contexte de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Un riche programme est d'ores et déjà promis, avec notamment une exposition de matériel destiné aux sapeurs-pompiers, un exercice combiné de sauvetage, le concours des jeunes sapeurs-pompiers suisses et un grand défilé en ville. Le forum se déroulera le 15 juin 2001 (documentation et inscription auprès de la FSSP, Morgenstrasse 1, 3073 Gümligen, tél. 031 958 81 18, fax 031 958 81 11, e-mail: admin@swissfire.ch). Délai pour le Forum: 30 avril 2001. □